



Tarif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

## REPRISE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

<b>ENERGIE</b>		<b>Prix de l'énergie reprise par Viteos (P ≤ 30 kVA)</b>		<b>TVA exclue</b>	<b>TVA 7.7% incluse*</b>
E-E-PI	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh		0.05391	0.05806
<b>GARANTIE D'ORIGINE</b>		<b>Prix de la garantie d'origine pour la plus-value écologique reprise par Viteos (2 &lt; P ≤ 30 kVA)</b>		<b>TVA exclue</b>	<b>TVA 7.7% incluse*</b>
E-Q-PI30-	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh		0.05100	0.05492
<b>Prix intégré pour info</b>		<b>Prix de reprise comprenant l'énergie et la garantie d'origine (2 &lt; P ≤ 30 kVA)</b>		<b>TVA exclue</b>	<b>TVA 7.7% incluse*</b>
	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh		0.10491	0.11298

\* prix arrondis à titre indicatif

<b>REGLES</b>		
<b>Comptage avec courbe de charge</b>		Pour les installations dont P > 30 kVA, le comptage est obligatoirement équipé de la mesure de la courbe de charge. Pour des installations jusqu'à 30 kVA inclus, la pose d'un compteur à courbe de charge est optionnelle.
<b>Etablissement d'un contrat</b>		Pour la reprise de courant issu de productions d'origine renouvelable, un contrat est établi lorsque la puissance de l'installation est supérieure à 30 kVA.
<b>Plus-value écologique de l'énergie</b>		La plus-value écologique comprend les certificats de garantie d'origine (GO) établis par Pronovo pour chaque kilowattheure d'électricité produit. La GO est découplée du flux d'électricité physique et est négociée séparément comme un certificat de labellisation.
<b>Exception</b>		Les installations dont la puissance est inférieure à 2 kVA (P < 2 kVA), ne peuvent émettre de garanties d'origine. En conséquence, ces installations ne sont pas rémunérées pour la plus-value écologique. Seule l'énergie est rémunérée par Viteos.